

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026**

Délibération n° :

DL44/2026

Objet :

Adoption du nouveau
règlement intérieur du
comité syndical

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2026

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 34
VOTANTS : 34

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi 29 juin 2026,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. AFONSO Joseph (titulaire - CPS)
- M. ALI-BELHADJ Zaïme (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER Daniel (titulaire - CPS)
- M. CHARRON Etienne (titulaire - CPS)
- M. DELAIRE Jérôme (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS Dominique (titulaire - CPS)
- M. FAUBEAU Alain (titulaire - CPS)
- M. FELIHO Florentin (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE Bernard (titulaire - CPS)
- M. GOUMAND Aurélien (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT Frédéric (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC Anne (titulaire - CCHVC)
- M. JACOBI Eric (suppléant - CPS)
- Mme JAUBERT Sarah (titulaire - CPS)
- M. KAROUI Karim (titulaire - CPS)
- Mme LECORGNE Laure (titulaire - CPS)
- Mme LEMONNIER Sandrine (titulaire - CPS)
- M. LOUP Jean-Baptiste (suppléant - CPS)
- M. MANY François (titulaire - CPS)
- M. MASURE Frédéric (titulaire - CPS)
- M. MIDOL-MONNET Alexis (titulaire - CPS)
- M. NOFERI Grégory (titulaire - CPS)
- Mme OSTYN Valérie (titulaire - CPS)
- Mme PLUMAIL Nathalie (titulaire - CPS)
- M. POMPEIGNE Jérôme (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE Denis (titulaire - CPS)
- Mme RODRIGUES Maria (suppléante - CPS)
- Mme SELVEZ Cyrielle (titulaire - CPS)
- M. TRAN Eric (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VANDEWEGHE Ludwig (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS).
- M. XAVIER Bernard (titulaire - CPS)

Absents excusés : Mme ARNOULD Laure (titulaire - CCHVC) ; M. BAVOIL Daniel (titulaire - CCHVC) ; M. BOULLAND Daniel (titulaire - CPS) ; M. CHERCHALI Sandra (titulaire - CPS) ; M. CORDIER Gilles (titulaire - CPS) ; Mme DALI Sara (titulaire - CPS) ; M. FOURGEAUD Serge (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT Philippe (titulaire - CPS) ; Mme GASNIER Marie-Anne (titulaire - CPS) ; Mme GAULHET Marianne (titulaire - CPS) ; M. LECLERC Christian (titulaire - CPS) ; Mme MAUVEZIN Noëlle (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Daniel BERVEILLER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération n°DL44/2026
Adoption du nouveau règlement intérieur du comité syndical

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-8, L.2121-12, L.2121-19, L.2312-1 et suivants, et L.5211-1,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu la délibération DL10/2026 du 04 mai 2026 relative à l'installation de la nouvelle assemblée délibérante du SIOM et la délibération DL11/2026 du 04 mai 2026 relative à l'élection du Président du SIOM,

Considérant l'installation du comité syndical en date du 04 mai 2026,

Considérant qu'au regard des dispositions de l'article L.2121-8 du CGCT, le règlement intérieur des assemblées intérieures doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par l'Assemblée délibérante qui peut se doter de règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur qui prévoient ainsi que le règlement intérieur doit a minima comprendre les conditions relatives à la consultation des projets de contrat de service public (article L.2121-12 al 2 CGCT), le régime des questions orales (article L.2121-19 CGCT) et au rapport d'orientation sur le budget (article L.2312-1 al 2 CGCT),

Considérant le projet de règlement intérieur des instances du SIOM,

Considérant la nécessité d'approuver le règlement intérieur de l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent l'installation du comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve et adopte le règlement intérieur du Comité syndical du SIOM de la Vallée de Chevreuse joint à la présente délibération.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **- 3 JUL. 2026**
Affichée le :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20260629-DL44_2026-D